

**PLAGES MAGNETIQUES, ASSOCIATION PENN AR JAZZ,
SCÈNE NOMADE DE MUSIQUES LIBRE**

LABÉLISÉE SCÈNE DE MUSIQUES ACTUELLES | BREST

Budget annuel de 400K€ | 5 permanents | 60 concerts/an | de nombreux projets d'actions artistiques & culturelles.

PLAGES MAGNETIQUES propose des concerts durant l'Atlantique Jazz Festival en octobre, le festival Désordre en janvier et la saison qui se déploie de novembre à juin.

Plages Magnétiques revendique la diversité artistique, présentant les nombreuses facettes d'une musique mouvante qui, sous les appellations de jazz ou de musique improvisée, n'a cessé depuis un siècle de se renouveler, de se métisser. Pour se faire, Plages Magnétiques reçoit des musicien•nes du monde entier tout en faisant la part belle aux artistes émergents du territoire.

Plages Magnétiques soutient la création artistique à travers l'accompagnement d'artistes (un•e artiste associé•e sur deux saisons), la formation en proposant divers temps de workshop et la médiation par des actions artistiques et culturelles menées tout au long de l'année favorisant ainsi une relation de proximité entre les populations du territoire et les artistes programmé•es.

Plages Magnétiques participe à des échanges internationaux et s'ancre sur le territoire grâce à des partenariats avec des structures et lieux de concerts de toute la région (Scène Nationale, associations de proximité, scène de territoire, lieux pluridisciplinaires, centre d'art, école de musique...).

RECRUTE

UN•E PROGRAMMATEUR•TRICE

LES MISSIONS :

- Mettre en œuvre le projet artistique dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs ;
- Dans un contexte de scène nomade, nourrir les partenariats artistiques établis et en développer, si besoin, de nouveaux afin notamment d'assurer le rayonnement de la structure et l'élargissement du public ;
- Assurer une programmation artistique sur le territoire, originale, indépendante et contribuant à la diversité de l'offre (conception de la programmation et négociation des contrats) ;
- Favoriser la création en participant au développement et à l'accompagnement des artistes professionnels, en voie de professionnalisation et amateurs ;
- Participer au développement des actions et des réflexions de réseaux (dans le domaine artistique) auxquels Plages Magnétiques participe ;
- Partager ses choix artistiques avec le Conseil d'Administration et de l'équipe ;
- Assurer la régie de production (gestion des transports et de l'accueil des artistes)
- Assurer la coordination avec le•la régisseur•euse technique.

LE PROFIL :

Vous avez

- Une bonne connaissance du secteur culturel et du champs artistique dans lequel évolue Plages Magnétiques (expérience antérieure souhaitée) ;
- Une bonne connaissance des réseaux de producteurs et tourneurs ;
- Une bonne connaissance des politiques culturelles et de l’environnement général des musiques actuelles particulièrement du jazz et des musiques improvisées ;
- De bonnes capacités de concertation et de négociation ;
- De bonnes capacités rédactionnelles et de synthèse ;
- De fortes capacités organisationnelles et un esprit d’initiative ;
- Une bonne pratique de l’anglais.

Vous êtes autonome, réactif•ve, rigoureux•euse, avec un sens des responsabilités et des priorités et vous aimez travailler en équipe.

Vous disposez d’une grande disponibilité y compris les soirées et week-ends et vous êtes mobile (permis B indispensable).

LE POSITIONNEMENT DU POSTE :

- Sous la responsabilité de la directrice ;
- En responsabilité de la construction de la programmation artistique ;
- Avec autonomie de négociation dans un cadre financier donné ;

LE CADRE STATUTAIRE :

- Contrat de droit privé à temps complet ;
- Contrat à Durée Indéterminée ;
- Rémunération : Groupe 5 CCN EAC (échelon selon expérience).
- Date limite de candidature : 25 octobre 2019
- Date de prise de fonction : 6 janvier 2020
- Lieu : Brest (29)

Merci d’adresser votre candidature (CV + note d’intention – maximum 2 pages), à l’attention de Madame TILLY, Directrice de l’association, par mail uniquement :

direction@plages-magnetiques.org

Avant le 25 octobre 2019.